Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral du sport OFSPO
Sport des jeunes et des adultes

En collaboration avec les services des sports des cantons et des villes/communes ASSS

Annonce du cours 2021[1]

Formation de coordinatrice / coordinateur de sport

Office fédéral du sport OFSPO / Sport des jeunes et des adultes

L'essentiel en bref

Le coordinateur ou la coordinatrice de sport fait office de plaque tournante pour l'encouragement de l'activité physique et du sport dans la commune. Il / Elle :

- coordonne, conseille et accompagne la collaboration des partenaires qui proposent des offres dans le domaine de l'activité physique et du sport ;
- met sur pied, si besoin est, des offres d'activités physiques et sportives pour toute la population (p.ex. offres du Sport des adultes Suisse (esa)) ;
- est l'interlocuteur / le centre de compétences en matière de sport pour la population, les clubs, les écoles et les partenaires commerciaux du domaine du sport et de l'activité physique dans la commune/région ;
- gère les offres d'activités physiques et sportives dans la commune (p. ex. camps J+S de la commune, besoins en infrastructures, etc.) ;
- fait connaître de manière ciblée les offres d'activités physiques et sportives dans toute la commune/région ;
- veille à la qualité des offres et à leur mise en œuvre.

Créé en 2009, le cours de formation est dispensé en allemand et en français. Il est dirigé par l'Office fédéral du sport (OFSPO).

Objectifs de la formation

Les participants:

- connaissent le système du sport Suisse, en particulier les programmes d'encouragement du sport comme Jeunessse+Sport (J+S) et Sport pour les adultes Suisse (esa)
- reconnaissent l'importance et l'utilité d'un réseau local d'activité physique et de sport. Ils acquièrent un savoir théorique et pratique ainsi que des outils importants pour leur activité de coordinatrice ou coordinateur de sport ;
- connaissent les principes et les processus de structuration d'un réseau local d'activité physique et de sport ainsi que ses possibilités de conception et sont capables de les transférer dans la pratique ;
- sont aptes à mettre en œuvre et à piloter des offres d'activités physiques et sportives dans un réseau local ;
- apprennent à intégrer et à coordonner les partenaires impliqués ;
- sont sensibilisés à la prévention et intégration dans le domaine du sport ;
- peuvent, lors de la construction d'infrastructures sportives, tenir compte des préoccupations des différents acteurs et connaissent les possibilités d'optimiser l'utilisation des installations sportives ;
- disposent des outils nécessaires pour assumer la fonction de délégué à la sécurité du bpa dans une communauté
- rassemblent des expériences dans le cadre de la formation et élargissent leur savoir-faire pour leur propre réseau local d'activité physique et de sport.

Cette formation permet aux participants d'acquérir des compétences de gestion axées sur les prestations de service dans le domaine de l'encouragement du sport.

[1] Annonce provisoire. Des changements sont encore possibles.

Modules

La formation de coordinateur de sport se compose de quatre modules en minimum et d'un travail de projet. Les modules I et III sont obligatoires et le participant doit choisir au moins deux modules parmi les modules II a, II b et II c. Il peut aussi (contre un supplément) suivre tous les modules. Il faut un minimum de huit participants pour qu'un module à option puisse avoir lieu.

Module I : Module de base (obligatoire)

Prestataire	Formation Sport des jeunes et des adultes, OFSPO
Dates du cours	**25.3.–27.3.2021** (3 jours)
Lieu du cours	Office fédéral du sport OFSPO, Macolin
Contenus	Réseau local/régional d'activité physique et de sport / encouragement du sport à l'échelon national, cantonal, communal / politique du sport / Coach J+S

Module à option II a

Prestataire	Formation Sport des jeunes et des adultes, OFSPO
ate du cours	**5.5.–7.5.2021** (3 jours)
Lieu du cours	Office fédéral du sport OFSPO, Macolin
Contenus	Infrastructures sportives / gestion de l'utilisation / espaces voués à l'activité physique / sport et environnement

Module à option II b

Prestataire	Formation Sport des jeunes et des adultes, OFSPO
Date du cours	**2.6.–4.6.2021** (3 jours)
Lieu du cours	Office fédéral du sport OFSPO, Macolin
Contenus	Travail avec les médias et RP / marketing dans le contexte de la coordination du sport communale / sponsoring / gestion d'événements

Module à option II c

Prestataire	Formation Sport des jeunes et des adultes, OFSPO
Dates de cours	**7.7.–9.7.2021** (3 jours)
Lieu du cours	Office fédéral du sport OFSPO, Macolin
Contenus	Intégration et prévention comme chance pour une coordinatrice ou coordinateur de sport / associations / bénévolat / école et mouvement / acteurs commerciaux

Module III : Module de base (obligatoire)

Prestataire	Formation Sport des jeunes et des adultes, OFSPO
Date du cours	**2.9.–4.9.2021** (3 jours)
Lieu du cours	Office fédéral du sport OFSPO, Macolin
Contenus	Délégués à la sécurité BPA / gestion de projet

Travail de suivi

Chaque module se termine par un travail de suivi.

Travail de projet

Le travail de projet traite d'une mission liée à la pratique dans le domaine de l'encouragement du sport au niveau communal / régional.

Méthodes

Enseignement interactif sous forme de séminaires et d'ateliers, exemples pratiques, études de cas interdisciplinaires, travail individuel et en groupe.

Langue d'enseignement

Français

Conditions d'admission

- Age minimal : 25 ans
- Formation : certificat fédéral de capacité, maturité ou formation équivalente
- Formation sportive : au minimum une reconnaissance Sport des enfants J+S, Sport des jeunes J+S, esa, moniteur de sport ou une formation équivalente ou fonctionnaire dans le domaine du sport
- Résident et travaillant en Suisse

Une biographie est à joindre à l'inscription au cours. Il faut la envoyer par mail à cornelia.wettstein@baspo.admin.ch.

Qualification

- Participation active à tous les cours (max. 20 % d'absences). Des exceptions sont soumises à une autorisation par le chef du cours.
- Travail de suivi à effectuer à la maison, approuvé après chaque module
- Le travail écrit du projet soumis est accepté dans les délais (cf. « Guide pour le travail de projet de la formation de coordinateur de sport »)

Certificat

Certificat Coordinateur de sport OFSPO

Frais de cours

Fr. 1'350.00* pour toute la durée du cours; ce montant inclut quatre modules (exclus: repas, hébergement, frais de transport). Chaque module supplémentaire coûte Fr. 150.00*.
Voir également les conditions de participation.

Des chambres (avec petit déjeuner) peuvent être réservées à Macolin à l'hôtel Swiss Olympic House (catégories de prix de Fr. 90.00* à Fr. 125.00*). Le formulaire de réservation se trouve en annexe du formulaire d'inscription en ligne. Les confirmations de réservation sont envoyées au plus tard 10 jours avant le début du module.

Les repas de midi (menu à Fr.14.00*, sans boisson) et les repas du soir (menu à Fr.14.00*, sans boisson) peuvent être payés avec le badge du cours que vous chargez avec de l'argent.
Voir également les conditions de participation.
*Prix sous réserve

Délai d'inscription

31 janvier 2021
Formulaire d'inscription : https://www.baspo.admin.ch/fr/bildung-und-forschung/sportkoordinator/ausbildung.html

Nombre de participants

Au maximum 20 personnes; l'admission est définie sur la base des dossiers d'inscription et de leur ordre d'arrivée.
Réalisation du cours : 12 participants minimum.

Renseignements Direction du cours

Cornelia Wettstein
Sport des jeunes et des adultes, OFSPO
2532 Macolin
Tél : 058 467 16 33
cornelia.wettstein@baspo.admin.ch
https://www.baspo.admin.ch/fr/bildung-und-forschung/sportkoordinator.html

Conditions de participation

Inscription

Les inscriptions se font en ligne. Elles sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et sont définitives. Les personnes admises reçoivent une confirmation d'inscription de la part de l'office fédéral du sport OFSPO et acceptent les conditions de participation avec leur inscription. Minimum de participants requis: 12. Maximum admis: 20.

Conditions d'admission (à remplir de manière cumulée)

- Avoir 25 ans révolus
- Avoir terminé une formation professionnelle reconnue au niveau fédéral ou obtenu une maturité ou une formation équivalente
- Etre titulaire d'au moins une reconnaissance de moniteur / monitrice J+S ou de moniteur / monitrice Sport des adultes ou avoir suivi une formation comme moniteur/monitrice de sport ou une formation équivalente ou avoir une activité comme directeur/directrice sportif.
- Etre domicilié/domiciliée en Suisse

Des participants qui n'ont ni de domicile ou de place de travail en Suisse peuvent être admis à la formation à condition que le nombre de participants l'autorise. Les détails sont réglés dans un accord à part.

Annulation ou report du cours

L'OFSPO se réserve le droit d'annuler à brève échéance ou de reporter le cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour toute autre raison majeure. Les intéressés en sont informés à temps et les frais déjà payés leur sont remboursés si la participation à la date de remplacement ne leur est pas possible.

Frais de formation

Les frais de formation s'élèvent à CHF 1350.00 francs pour la formation de base (quatre modules), et à CHF 150 francs pour un module supplémentaire. Ils incluent la documentation de cours. L'hébergement, la restauration et le transport ne sont pas compris.

Hébergement et restauration

Le cas échéant, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants. Les nuitées (petit-déjeuner compris) peuvent être réservées au moment de l'inscription. Les prix des nuitées et de la restauration figurent dans l'annonce du cours et / ou sur le formulaire d'inscription. Les réservations (nuitées) sont acceptées sous réserve des disponibilités. Elles sont définitives. Une confirmation de réservation vous parviendra à titre de rappel au plus tard 10 jours avant le début du module. Dès son envoi, les frais d'annulation s'élèvent à 50 % du montant total de la facture.

Conditions de paiement

Une fois les inscriptions closes, les participants reçoivent une facture pour les frais de formation. Les délais de paiement figurent sur la facture. Les personnes inscrites qui n'ont pas payé leur dû à l'échéance fixée ne sont pas admises au cours. Le cas échéant, les frais d'hébergement et de restauration sont facturés aux participants sur place.

Modifications du programme

L'OFSPO se réserve le droit de modifier le programme de formation, de l'organisation ou de l'intervention des enseignants.

Titre décerné / qualification

Les participants reçoivent le certificat de coordinateur de sport OFSPO

- s'ils ont participé à tous les cours présentiels (20 % d'absences au max.),
- travail de suivi à effectuer à la maison, approuvé après chaque module et
- le travail écrit du projet soumis dans les délais a été jugé satisfaisant (cf. « Guide pour le travail de projet de la formation de coordinateur de sport »).

Annulation d'inscription

Toute inscription est définitive. Les frais de formation ne sont pas remboursés en cas d'annulation de la part du participant.

Exclusion

L'OFSPO se réserve le droit d'exclure des participants de la formation pour des raisons importantes. Le dérangement des séances de formations est entre autres considéré comme une raison importante. Si l'exclusion est due au participant, les frais de formation ne sont pas remboursés. Les prestations d'hébergement et de restauration acquises sont facturées à 100 %.

Responsabilité

L'assurance est en charge des participants. L'OFSPO n'assume aucune responsabilité.

Voies de droit

En cas de différend relatif à la réalisation de la formation de coordinateur de sport, l'OFSPO émet une décision susceptible de recours.